

BTS AGTL

Métropole 2003

Éléments de correction

E3 : ANALYSE DE L'ESPACE TERRITORIAL**Durée : 4 heures****Coefficient : 3****Éléments de corrigé**

Ce sujet est en conformité avec le référentiel du diplôme :

- *Le donneur d'ordre est identifié : la municipalité de Saint-Nicolas-la-Chapelle.*
- *L'espace et l'objet touristique sont définis : le territoire de la station classée, la commune qui commande l'étude de son « positionnement » au sein de la station.*
- *Le niveau d'analyse est précisé : il faut aider la commune dans ses choix, en prenant en compte ses ressources et les spécificités de son espace. À cet égard, le rapport 3 doit se limiter à des préconisations, et, en aucun cas, il ne doit évaluer des démarches de produits, celle-ci faisant l'objet d'une autre épreuve.*
- *Les formes requises sont aussi précisées : rapports, schéma et toute autre illustration pertinente.*

Rapport 1.a : 4 points

La présentation de la station de sports d'hiver doit permettre aux candidats(e)s d'analyser la situation et l'accessibilité, à partir des cartes à différentes échelles et des documents fournis en annexes. On mettra en évidence la situation au cœur des Savoies, au contact des Aravis et du Beaufortain, dans un réseau dense de stations similaires, mais aussi de stations relevant d'un autre type... La position de carrefour entre l'axe obligé de la vallée de l'Arly, à la sortie de ses gorges contraignantes, et la route descendant du col des Aravis et remontant vers celui des Saisies... Un croquis très simple pourrait illustrer ces données.

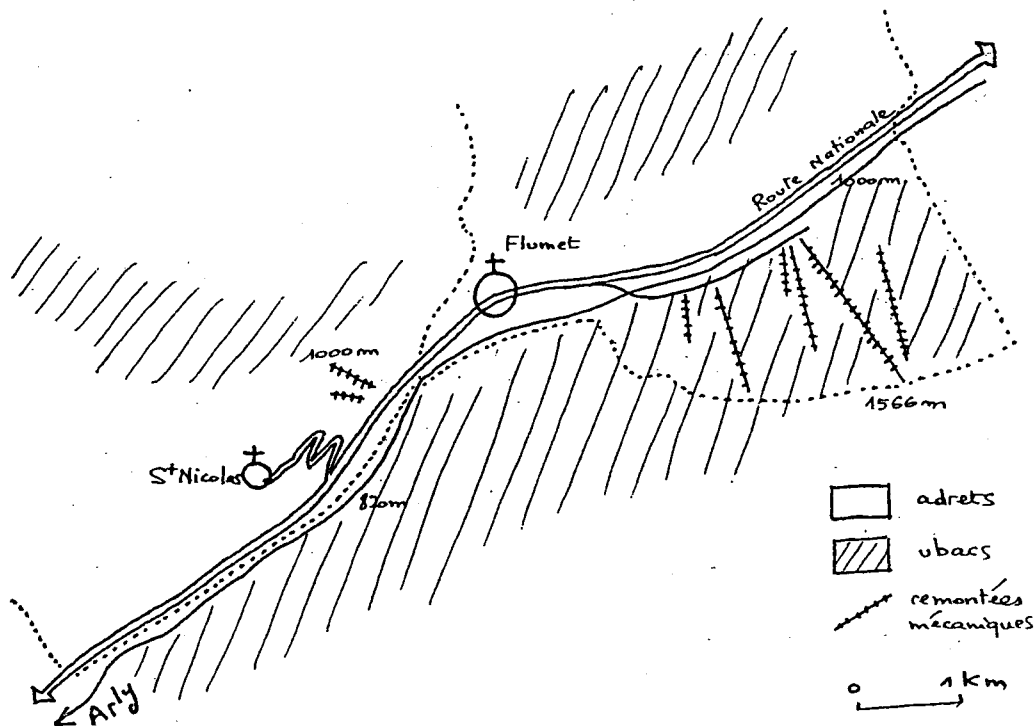
On peut attendre une présentation rapide des caractéristiques de ces stations dites de 4^e génération...

Enfin, on doit pouvoir constater l'originalité de cette station qui associe, pour des raisons qui ne sont pas nécessairement évidentes, deux communes de profils différents.

Cette dualité est très nette quand on analyse le domaine skiable : L'analyse doit permettre aux candidat(e)s de montrer leur aptitude à lire la carte topographique, le bloc diagramme présentant les remontées mécaniques et les pistes, et à en croiser les données. L'analyse peut d'abord mettre en évidence les dénivelés des différentes pistes, en constatant la relative modestie de ceux-ci, ainsi que la modestie des altitudes maximales. Dans cette station de fond de vallée, vers 1000 mètres, l'enneigement peut être inégal, aussi l'analyse des expositions est-elle essentielle : les pistes furent installées sur les ubacs, pour des raisons d'utilisation optimale de la neige, aléatoire à ces altitudes, et surtout insuffisante à tenir sur les adrets. On notera l'exception des deux très modestes pistes du village de St-Nicolas.

Enfin, il faut remarquer le spectaculaire problème des accès aux départs de ces domaines skiables : le domaine de Flumet se trouve à plus de deux km de la station, par un cheminement en bordure de route nationale, rude contrainte spatiale liée au dessin des limites communales, qui n'offrent que cet adret exploitable à la station, et si St-Nicolas est un « contre-exemple » avec son domaine de proximité, celui-ci est sans réelle envergure.

Ce qui peut s'exprimer ainsi :



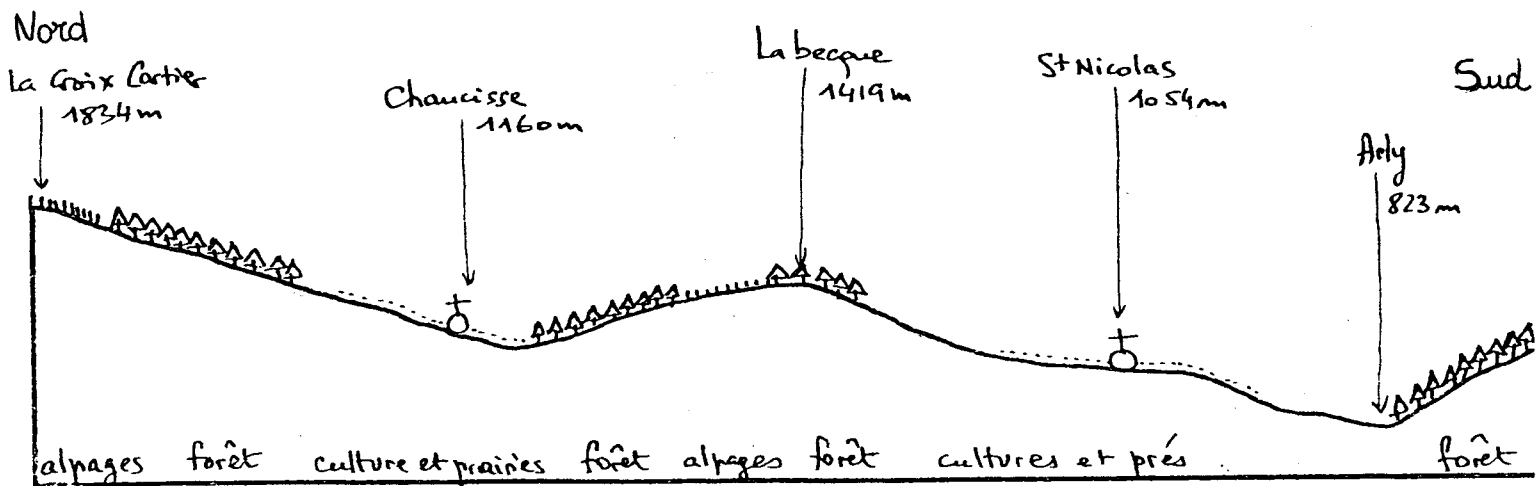
Rapport 1.b : 7 points.

L'analyse se centre sur la commune rurale de St-Nicolas. Les candidat(e)s doivent croiser les données cartographiques, les photographies fournies, dont la photographie aérienne.

Ils peuvent ainsi proposer l'analyse de l'organisation des reliefs, celle de l'exposition des versants, et l'analyse raisonnée des unités paysagères.

Les illustrations d'appui sont laissées à leur initiative, on devrait pouvoir trouver un croquis des expositions et une coupe paysagère... (un seul croquis pouvant, du reste, illustrer le tout).

On peut espérer que certains attireront l'attention sur l'intérêt qu'offre la topographie du vallon de Chaucisse : proximité relative, infrastructures en place, ubac intéressant dans la perspective d'activités de glisse ou de marche...



La documentation proposée doit permettre de classer les autres ressources patrimoniales de façon raisonnée :

- Modestie du patrimoine monumental (limité à l'intéressante église du village, avec son mobilier baroque, et à celle du hameau de Chaucisse). Il est fait référence à du petit patrimoine religieux, mais non localisé ici.

- Par contre, le patrimoine vernaculaire est très présent, avec les chalets d'alpages, la mémoire des façons agricoles (montée à l'estive, émigration...) et la mémoire de la vie quotidienne dans ces vallées et dans les hameaux reculés, dont celui de Chaucisse semble pouvoir fournir un bon exemple.

- Les paysages et les terroirs offrent des ressources conséquentes (production du Reblochon, paysages d'alpages, de forêts...), on signale par exemple des paysages requalifiés et classés.

Sans exiger des développements érudits, on peut attendre des mises en perspectives qui valoriseront les meilleures copies (l'expression baroque, l'organisation de la vie pastorale, la religiosité dans ces vallées âpres, les essences forestières, la flore et la faune, mais aussi la préservation des paysages ou les conditions de production fromagère en zone de montagne...)

Rapport 2 : 3 points

La commune doit arrêter des choix en matière de développement.

Elle peut jouer la carte de la complémentarité hivernale avec les activités de ski de la station : raquettes, découverte du vallon de Chaucisse, marche en forêt, découverte de la vie agricole d'hier et d'aujourd'hui... et s'appuyer sur ses ressources environnementales et patrimoniales pour jouer cette carte estivale.

Certes, on pourrait bien sûr imaginer un choix de développement d'investissements lourds, sur le modèle des stations environnantes (domaine skiable, construction d'équipements et de résidences...); le vallon de Chaucisse a, du reste, retenu l'intérêt de promoteurs dans les années soixante. Mais il n'était pas question de fourvoyer les candidats sur cette piste qui n'est plus aujourd'hui à l'ordre du jour des communes de vallée de montagne.

Les candidats devraient donc développer un argumentaire en faveur d'un développement « doux », appuyé sur l'analyse des ressources de ce territoire, menée dans le deuxième point.

On peut trouver des propositions fondées sur les différents espaces existants :

- Dans l'agglomération, et autour d'elle, dans l'espace de cultures : le travail agricole, la production fromagère, mais aussi le patrimoine artistique peuvent être les supports d'activités de découverte de la vie paysanne d'hier et d'aujourd'hui...
- L'étage forestier qui domine le village, ainsi que les alpages et leurs chalets fournissent maintes possibilités de découverte de la flore, de la faune, des activités traditionnelles (vie des bergers, productions fromagères, salaison...), sous la forme de balades commentées, de centre d'interprétation...
- Le vallon de Chaucisse apparaît, à cet égard, comme un espace particulièrement intéressant. À l'écart, mais accessible par la route, il mène vers des alpages préservés et offre une relative diversité patrimoniale (petite architecture, mémoire des traditions). Son versant sud, tourné vers le nord, préserve une garantie d'enneigement exploitable en hiver par exemple, alors que l'ensoleillement du versant opposé fournit un attrait complémentaire...

Croquis : 6 points (3 pour l'organisation de la légende, 3 points pour l'expressivité graphique et la rigueur du schéma)

On évaluera la rigueur de la légende, qui doit avoir un caractère obligatoire ; elle sera organisée, les figurés retenus satisferont aux exigences graphiques, en particulier en mettant en évidence la hiérarchie des données représentées.

Le croquis mettra en évidence les axes de circulation qui structurent l'accès à la commune, il figurera les formes d'habitat (bourg, hameaux, écarts...), ainsi que les unités paysagères.

Le bon croquis pourra faire apparaître : 1-- l'adret méridional : le bourg au milieu des terres cultivées, sur le replat dominant l'Arly... 2-- Le vallon de Chaucisse, représentatif de ces hameaux isolés, encadrés par les versants boisés, avec quelques champs cultivés, le versant ouest de la vallée de l'Arrondine, avec ce petit hameau de Nanchard, ou encore le versant sud-ouest où se nichent d'autres petits hameaux comme Les Rochats... 3-- le vaste domaine formé par la moyenne montagne, ses versants boisés en exposition nord, ses alpages, mais aussi les puissants abrupts qui dominent le nord-ouest du finage.